

Charte de la communauté CCU - Saint Michel – 2017/2018 – Jeunes professionnels.

Par jeune professionnel est désigné un adulte majeur de moins de 30 ans en situation professionnelle (salarié à temps plein, étudiant par alternance, salarié et candidat libre à un concours) ou service civique.

Le jeune professionnel signataire de cette charte s'investira pleinement dans le projet de la communauté CCU – Saint Michel de la paroisse catholique du Bienheureux Antoine Chevrier à Lyon 7.

1) La fonction de la communauté CCU St Michel.

La communauté CCU St Michel n'est pas une colocation qui rassemble des étudiants ou des jeunes professionnels à la recherche d'un plan sympa et pas cher. Elle est plutôt un engagement exigeant, qui peut se révéler contraignant, mais au fil duquel une personnalité se révèle et se construit.

La communauté CCU St Michel est le noyau dur de l'aumônerie des étudiants (le CCU) et du groupe Jeunes Pros (JP St Michel). Par son rayonnement elle fédère des étudiants et jeunes pros résidant sur la paroisse du Bienheureux Antoine Chevrier (soit le 7 arrondissement de Lyon au nord de la voie ferrée). Elle est un lieu de formation à l'engagement ecclésial et missionnaire. Les jeunes y apprennent à tenir des études et une profession exigeantes et parfois rudes avec un véritable engagement de foi.

La communauté CCU St Michel est accueillante et ouverte. On ne peut la rejoindre avec l'intention de se replier sur soi puisque sa fonction est de rayonner largement. Au contraire on y accueille volontiers et simplement notamment pour des repas et pour travailler.

2) Conditions pour rejoindre la communauté CCU St Michel.

Désir de vivre en disciple de Jésus Christ.

Désir de travailler à ses études.

Désir de vivre en communauté.

Désir de s'engager en Eglise.

Capacité à dialoguer en vérité.

Capacité à accueillir et se gêner pour cela.

Capacité de faire des choix et de s'y tenir.

Capacité à s'organiser.

3) Cadre de l'engagement.

L'engagement dans la communauté CCU – St Michel mobilise en moyenne deux soirées par semaines et trois WE répartis sur l'année universitaire.

La vie communautaire commence au plus tard la veille de la journée de rentrée, qui aura lieu le dimanche 3 septembre 2017 (RV à la messe de 11h et fin à 18h) et se termine au plus tôt le 15 mai.

La communauté appartient à la paroisse du Bienheureux Antoine Chevrier et participe aux messes dominicales de cette paroisse afin d'y retrouver les autres paroissiens.

La communauté est structurée en trois fraternités. Une fraternité autour de l'appartement 301 (JP), une fraternité autour de l'appartement 306 (étudiants) et une fraternité rue Pasteur.

4) L'engagement missionnaire.

Les jeunes professionnels membres de la communauté participent à tous les temps forts proposés aux membres de la communauté CCU et au groupe JP St Michel. Ils s'organisent donc pour cela. Ces temps forts sont :

- Lancement de la communauté le dimanche 3 septembre 2017 11h à 19h sur place.
- Le WE des 14 et 15 octobre 2017 (communauté et CCU).
- l'Assemblée Générale du CCU le jeudi 23 novembre 2017.
- La fête de Noël le jeudi 14 décembre 2017.
- Le WE des 17 et 18 février 2018 (groupe JP St Michel).
- Le pèlerinage provincial des étudiants au Puy des 24 et 25 mars 2018.

Engagements communs à tous étudiants membres de la communauté.

- Tous les lundis, en fraternité repas du soir suivis d'une prière. Ces repas seront l'occasion d'accueillir des personnes extérieures à la communauté et il ne serait être question de l'empêcher.
- Chaque membre de la communauté CCU Saint Michel participe nécessairement à une équipe mensuelle de relecture.
- Ménage des lieux communautaires, des communs et du CCU.
- Les JP membres de la communauté CCU Saint Michel participent à toutes les rencontres du groupe JP St Michel.

Missions spécifiques parmi lesquelles les étudiants de la communauté sont invités à choisir.

Communication et accueil :

- Communication par annonces aux messes et par tractage dans les résidences étudiantes.
- Réalisation puis diffusion du CCU INFO et mise à jour du site du CCU.
- Organisation d'un repas mensuel après la messe du dimanche pour les étudiants et JP.
- Accueil et suivi des nouveaux étudiants rejoignant le CCU.

Animation du groupe JP St Michel :

- Coordination du groupe JP St Michel (suivi du planning et envoi des mails d'infos aux membres du groupe).
- Préparation du WE des 18 et 19 février 2017.
- Préparation du pèlerinage du Puy.

Engagements paroissiaux :

- Participation à l'équipe liturgique jeunes pros.
- Participation à la chorale du CCU (2 répétitions + la messe).
- Responsabilité en catéchèse des enfants ou dans l'aumônerie des collégiens.

5) Quelques balises.

❖ L'accompagnement personnel.

Chaque étudiant peut rencontrer le membre de l'équipe d'aumônerie de son choix, à l'exclusion du P. Olivier Petit, pour un dialogue confidentiel. Par ailleurs chacun fera le point une fois dans l'année avec le P. Olivier Petit par rapport aux engagements pris.

❖ Hygiène et propreté.

Les pièces communes (cuisines, salle de bains et WC) doivent être tenues impeccablement. Chacun y veille, notamment en lavant sa vaisselle, en nettoyant l'évier et la table de la cuisine, en nettoyant la salle de bain après usage et de même les WC si nécessaire. Les communs (couloirs, escaliers, pièce réservée au lave-linge et sèche-linge) ne doivent pas être encombrés, notamment par des poubelles.

A tour de rôle, selon un planning établi à l'avance, pour une part avec les JP, chaque étudiant assure le ménage des communs : salle de séjour, cuisine, couloir, accès à l'ascenseur, ascenseur, sanitaires et couloirs des appartements ainsi que la sortie et la rentrée des poubelles durant les vacances scolaires.

❖ L'hébergement de proches.

L'hébergement ponctuel de proches ou d'amis pour une nuit ne pose pas de problème, mais l'hébergement de plus longue durée suppose l'information préalable et l'accord du P. Olivier Petit. Et l'hébergement régulier ou de longue durée de proches est prohibé car impactant nécessairement la vie communautaire en augmentant d'autant l'effectif. On veillera notamment à ne pas imposer sa petite amie, son petit ami, sa fiancée ou son fiancé au groupe en en faisant une sorte de locataire plus ou moins clandestin.

❖ **Internet et téléphone.**

Les étudiants n'utilisent les téléphones fixes que pour des appels inclus dans le forfait. Tout appel vers un téléphone portable ou un numéro spécial doit être fait à partir de son téléphone personnel. Les étudiants s'engagent à ne pas contrevenir à la loi HADOPI.

❖ **Soirées et fêtes.**

L'utilisation des locaux communs pour des fêtes ou soirées suppose l'accord du P. Olivier Petit et des autres membres de la communauté. Elle doit rester limitée à un maximum de 12 personnes. Il est par ailleurs possible d'utiliser le CCU pour des fêtes plus importantes.

❖ **Les initiatives.**

Les membres des fraternités ont toutes libertés pour prendre des initiatives mais celles-ci ne peuvent pas se substituer aux propositions de la Charte.

6) L'engagement.

N... s'engage à respecter le cadre défini au paragraphe 3.

N... s'engage à participer aux temps forts du CCU listés au paragraphe 4.

N... s'engage à tenir les missions communes à tous les étudiants membres de la communauté CCU- St Michel listées au paragraphe 4 ;

N... s'engage parmi les missions spécifiques listées au paragraphe 4 à ...

N... s'engage à quitter la communauté selon les modalités de l'article 7 du bail s'il apparaît que le projet ne lui convient pas puisque la contrepartie de l'engagement sur la charte ici proposée est l'absence de caution, l'absence de garant et un loyer inférieur au prix du marché eu égard à la qualité et à l'équipement des logements.

Signature de l'étudiant précédé de la date et de la
« mention lu et approuvé »

Signature du P. Olivier Petit